

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

Séance du lundi 17 mars 2025

Délibération N° DE_001_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
17	12	12
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept mars deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Présents : Monsieur Alain ASTRUC, Monsieur Lionel BOUNIOL, Madame Eve BREZET, Monsieur Jean-Noël BRUGERON, Monsieur Gilbert GIRMA, Madame Christine HUGON, Monsieur Jean-Paul ITIER, Madame Raymonde JOUBERT, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Monsieur Joël ROUQUET, Monsieur Jean-Claude SALEIL

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Bernard BASTIDE, Madame Agnès BOUARD, Madame Patricia BREMOND, Monsieur Emmanuel CASTAN, Madame Michèle CASTAN, Monsieur Jean-Claude CAYREL, Madame Séverine CORNUT, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alain GUENNOU, Monsieur Ludovic JAFFUEL, Monsieur Jérémy PIC, Monsieur Thomas PIGNIDE, Madame Maggy REMIZE, Monsieur Pierre REY, Monsieur Philippe ROCHOUX, Monsieur David RODRIGUES, Monsieur Francis SARTRE, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Vincent SUDRE, Monsieur Michel THEROND, Monsieur Vincent REMISE, Madame Christine VALENTIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Gilbert GIRMA est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Ligne de trésorerie 2025

Le Président expose :

Compte-tenu des décalages importants de trésorerie liés aux paiements des aides publiques pour les missions du PETR, une consultation a eu lieu auprès d'organismes bancaires pour solliciter l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 300 000€.

Conditions financières :

La caisse régionale de la banque Crédit Agricole du Languedoc a fait parvenir au PETR une

DE_001_2025

proposition à la date du 3 Mars 2025, avec mise à jour des conditions en date du 6 Mars 2025. Ces conditions sont réputées être valables jusqu'au 18 Mars 2025.

Cette proposition permettrait de renouveler la ligne de trésorerie actuelle dans les conditions financières aux conditions suivantes, pour une durée maximum de 12 mois :

- L'objet du financement : Renouvellement de la ligne de trésorerie avec augmentation
- Le montant emprunté : 300 000€
- La durée du prêt : 1 an (12 mois)
- Les conditions de taux d'intérêt : Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenné du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M) Plus marge de 1.40%, soit à titre indicatif sur index de février 2025 à 2.53 % un taux de 3.93 %.
- Remboursement par débit d'office à la demande du PETR
- Intérêts calculés mensuellement à termes échus
- Facturation mensuelle des agios, par débit d'office
- Tirage d'un montant minimum de 10%
- Frais de dossier : 0.25% du montant accordé (minimum 50€)
- Commissions d'engagement ou de non-utilisation : néant.
- Modalités de fonctionnement : l'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement, devra nous parvenir au plus tard, deux jours ouvrés, avant la date d'opération souhaitée.

Aussi,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil syndical du 17 Mars 2025,

Considérant les informations communiquées par les financeurs sur les délais de paiement de certaines aides publiques,

Considérant la proposition adressée par l'établissement bancaire « Crédit Agricole du Languedoc », exposée ci-dessus,

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Valide la proposition de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000€ pour pallier à ses besoins en trésorerie
- Approuve la proposition de ligne de trésorerie adressée par la Caisse régionale du Crédit Agricole du Languedoc exposée ci-dessus
- Autorise le Président à effectuer les démarches et à signer tout document relatif à cette proposition

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER
Président de séance

Monsieur Gilbert GIRMA
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 19/03/2025
Date de réception de l'AR: 19/03/2025

048-200078343-DE_001_2025-DE
A G E D I

DE_001_2025